

# RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DE DROIT FRANCAIS  
CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

(Opérations de l'arrêté du  
30 décembre 2022)

## Sommaire

Certification du Commissaire aux comptes	3
Caractéristiques de l'OPC	8
Politique d'investissement	20
Informations réglementaires	25

**Certification du Commissaire aux comptes**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**CARMIGNAC LONG SHORT EUROPEAN EQUITIES  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régis par le Code monétaire et financier**

Société de gestion  
CARMIGNAC GESTION  
24, place Vendôme  
75001 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC LONG SHORT EUROPEAN EQUITIES relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## CARMIGNAC LONG SHORT EUROPEAN EQUITIES

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## CARMIGNAC LONG SHORT EUROPEAN EQUITIES

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



2023.04.13 18:09:17 +0200

# RAPPORT ANNUEL 2022 DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

## Caractéristiques de l'OPC

### Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion

### Pays où le Fonds est autorisé à la commercialisation

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

Parts A EUR Y dis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

### Objectif de gestion

Le fonds vise une performance nette de frais positive sur un horizon de placement recommandé de 3 ans.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans la partie « Caractéristiques extra-financières » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252](https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252).

### Indicateur de référence

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

### Stratégie d'investissement

#### STRATEGIES UTILISEES

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds met en œuvre une stratégie d'investissement action dite « long/short » axée sur les fondamentaux. Cette stratégie consiste à construire un portefeuille de positions acheteuses (dites « long ») et de positions vendeuses (dites « short ») sur des instruments financiers éligibles à l'actif du fonds.

Le fonds est investi à hauteur de 75% minimum en actions éligibles au PEA, c'est-à-dire en actions des Pays membres de l'Espace Economique Européen (EEA). Le fonds peut également être investi, à hauteur de 25% maximum, en actions des marchés hors de l'Espace économique européen.



Le gérant peut prendre de façon discrétionnaire des positions vendeuses afin de mettre en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille ou à des fins de couverture du risque. Le gérant met également en œuvre une couverture systématique de l'exposition spécifique résultant des titres éligibles au PEA afin de maintenir l'exposition du fonds aux marchés actions à un seuil inférieur ou égal à 50% de l'actif net. L'exposition nette du fonds aux marchés actions est ainsi comprise entre -20% et 50% de l'actif net du fonds.

Lorsque le gérant l'estime nécessaire, le fonds peut également être investi dans la limite de 25% de son actif net en obligations, bons du trésor, instruments du marché monétaire, négociés sur les marchés français et étrangers, offrant selon le gérant le meilleur potentiel d'appréciation ou permettant de réduire le risque du portefeuille.

La stratégie long/short du fonds est déterminée par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses. La sélection des positions acheteuses et vendeuses est basée sur une analyse approfondie des fondamentaux des sociétés cibles, incluant une analyse financière poussée, une analyse de l'environnement concurrentiel, de la qualité de l'équipe de direction, et un suivi rapproché de l'évolution de l'activité. Les allocations sectorielles et géographiques découlent du processus de sélection de titres.

Le fonds est exposé au risque de change à hauteur de 25% maximum de l'actif net dans des devises autres que celles de l'Espace économique européen.

Ces interventions sur le marché du change sont réalisées en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises et procèdent notamment de l'allocation devises du fonds. Cette allocation devise résulte de la détention de titres vifs libellés en devise étrangère ou d'instruments dérivés sur change.

L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion ».

## Caractéristiques extra-financières

Le fonds a des caractéristiques environnementales (E) et de gouvernance (G), conformément à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

### TYPE D'APPROCHE

Le fonds applique soit une approche « best-in-universe », soit une approche « meilleurs-efforts » pour chaque thématique d'investissement.

Le fonds applique également une politique de vote active et un engagement actif dans ses investissements. Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/les-fonds-4728](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/les-fonds-4728) (ci-après la « section Investissement Responsable »).

### MISE EN ŒUVRE DE L'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes.

L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement en actions et obligations d'émetteurs privés du fonds au minimum de 20%. L'univers d'investissement du fonds est évalué en termes de risques et opportunités ESG au travers d'analyses reflétées dans la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory).

(1) L'univers d'investissement du fonds est filtré via des exclusions relatives à l'énergie et aux considérations éthiques. Ces exclusions s'appliquent aussi bien aux positions longues qu'aux positions short.

(2) Sont également exclues les sociétés dont les émissions carbonees sont élevées comparativement à l'indicateur de référence détaillé ci-dessous, ainsi que celles présentant une politique de gouvernance non satisfaisant. Ce dernier filtre s'appuie sur les notations ESG « START » et les notes MSCI « G » de ces entreprises : les entreprises dont le notation MSCI « G » est inférieure à 3/10 et les entreprises ayant comme note globale MSCI « B » ou « CCC » sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une note supérieure à C dans notre plateforme START (sur la base d'une notation de A à E) pourront néanmoins réintégrer l'univers d'investissement du fonds après une étude qualitative ad hoc et des échanges avec ces entreprises.

La réduction de l'univers d'investissement consécutive au filtrage négatif mise en place par la société de gestion fait l'objet d'une révision sur une base trimestrielle.

En outre, le fonds applique un filtrage négatif obligatoire mis en place à l'échelle de la société de gestion et basé sur des normes en matière de protection de l'environnement, de droits humains, de travail ou de lutte contre la corruption, ceci afin d'exclure certains secteurs et activités. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le site de la société de gestion : <https://www.carmignac.fr> et à sa section Investissement Responsable.

#### EXEMPLES DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS (LISTE NON-EXHAUSTIVE)

(1) Environnement : approvisionnement et fournisseurs d'énergie, type d'énergie et efficacité, gestion de l'eau dans le traitement des déchets, données sur les émissions de carbone, consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires.

(2) Social : politiques de capital humain, protection des données clients et cybersécurité.

(3) Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de direction, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires. Comportement des entreprises concernant les pratiques comptables, fiscales et anti-corruption.

#### AVERTISSEMENT SUR LES LIMITES DE L'APPROCHE ADOPTEE

Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence détaillé ci-dessous.

#### UNIVERS D'INVESTISSEMENT SOUMIS A L'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE

L'analyse extra-financière couvre au minimum 90% des actions et des obligations d'émetteurs privés et publics du portefeuille.

#### EMISSIONS DE CO2

Le fonds vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence détaillé ci-dessous et mesurées par l'intensité carbone (revenus en tCO<sub>2</sub> / mUSD ; agrégés au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du protocole GHG)). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la société. Pour plus de détails, se référer à la politique climatique disponible sur site de la société de gestion : <https://www.carmignac.fr> et à sa section Investissement Responsable.

#### INDICE DE REFERENCE

Le fonds a désigné l'indice MSCI Europe comme indicateur de référence pour l'évaluation des paramètres ESG. L'indicateur de référence est un indice général de marché et reflète l'univers d'investissement du fonds. En conséquence, cet indicateur est utilisé pour évaluer la performance du fonds en matière de durabilité, y compris les émissions carbone. Les résultats sont publiés mensuellement sur dans la section Investissement Responsable du site . Avec plus de 400 composantes, l'indice MSCI Europe couvre les sociétés de grande et moyenne capitalisation dans quinze pays développés européens.

L'indicateur de référence est uniquement utilisé pour l'évaluation des performance ESG du fonds. Le fonds reste un OPCVM géré activement, dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est totalement indépendant de cet indicateur dont les différentes composantes ne sont pas nécessairement représentatives des actifs dans lesquels le fonds investit. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer, y compris de façon importante, de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

## TAXONOMIE

Au regard du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Taxonomie »), le fonds contribue au travers de ses investissements aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

En outre, le fonds a un objectif d'émissions carbone tel que décrit dans la section « Emissions de CO2 » ci-dessous.

Les sociétés dans lesquelles le fonds investit sont analysées au travers de leurs revenus, utilisés comme indicateur clé de performance, afin de déterminer l'éligibilité de leurs activités à Taxonomie. Ces sociétés sont soumises à un examen des garanties minimales permettant de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. En outre, le fonds veille à ce que ces activités ne causent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

Le fonds détermine si une activité commerciale contribue de manière substantielle à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation du changement climatique lorsque les normes techniques ou les données nécessaires à une telle détermination sont mises à disposition par les sociétés émettrices ou lorsque ces normes ne sont pas requises. Si les normes techniques sont requises mais non encore mises à disposition par les sociétés émettrices, le fonds sera dans l'incapacité de mener à bien cette évaluation. Dans ce cas, l'analyse des garanties minimales et de l'absence de préjudice important aux objectifs environnementaux est néanmoins effectuée.

La part des investissements du fonds contribuant aux deux objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus est actuellement faible. Le fonds anticipe un accroissement de cette part des investissements alignés sur Taxonomie lorsqu'il sera en mesure d'identifier davantage de sociétés dont les activités commerciales sont alignées sur les objectifs environnementaux fixés dans le Règlement Taxonomie, à mesure que ces dernières mettent à disposition du fonds les normes techniques et données nécessaires à cette analyse.

## Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

### ACTIONS

Le portefeuille est investi au minimum à hauteur de 75% en actions éligibles au PEA, c'est-à-dire en actions des marchés des pays de l'Espace économique européen. Le solde peut être investi en actions ou autres titres de capital du reste du monde, tous secteurs confondus. Le cas échéant, la part investie dans des actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif; ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte.

L'exposition nette au marché action est comprise entre -20% et 50% de l'actif net.

## TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du fonds peut être investi jusqu'à 25% maximum en instruments du marché monétaire, en titres de créances négociables, et/ou en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées ou non, et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur la maturité et la durée des titres choisis.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des obligations dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Il peut également investir dans des obligations sans notation. Dans ce dernier cas, la société pourra procéder à sa propre analyse et attribuer une notation interne. Si la notation de l'obligation est analysée comme inférieure à « investment grade », elle est alors soumise aux limites susmentionnées.

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

## OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

## INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds intervient en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille et dans la limite d'une fois l'actif pour chacun d'entre eux sauf mention contraire :

- Actions,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- ETF (instrument financier).

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, défini comme la somme des nominaux bruts de dérivés calculée sans effet de compensation ni couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

#### **STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION**

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'un titre, d'un groupe de titres, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions, selon les pays, zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés actions.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils pourront être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la durée globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

#### **TITRES INTEGRANT DES DERIVES**

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment warrants, obligations convertibles, obligations *callables/puttables*, *credit linked notes* (CLN), EMTN, bons de souscription négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Le fonds pourra détenir des bons de souscription ou des warrants à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions,
- Devises,
- Taux,
- Crédit,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- ETF (instrument financier).

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callable/puttable*, ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent associer les caractéristiques obligataires et les caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations callables et en obligations puttables dans la limite de 25% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations callables) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations puttables).

#### **STRATEGIE D'UTILISATION DES Instruments DERIVES integres POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION**

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille soit en réduisant le coût d'utilisation de ces instruments financiers le cas échéant, soit en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

#### **DEPOTS ET LIQUIDITES**

Le fonds pourra avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

#### **EMPRUNTS D'ESPECES**

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat., Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

## ACQUISITIONS ET CESSION TEMPORAIRE DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est le dépositaire du fonds. Ce dernier ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

## Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaires de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale ;
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respecteront à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

## Profil de risque

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

**a) Risque lié à la gestion discrétionnaire :** la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

**b) Risque de perte en capital :** le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

**c) Risque lié à la stratégie Long/Short :** ce risque est lié aux positions acheteuses et(ou) vendeuses à des fins d'ajustement de l'exposition nette au marché. Le fonds pourrait subir des pertes élevées si ses expositions longues et courtes évoluaient simultanément en sens contraire et de façon défavorable.

**d) Risque action :** le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse ou de hausse des marchés actions.

**e) Risque de change :** le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds.

**f) Risque de taux d'intérêt :** le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

**g) Risque de crédit :** le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du fonds peut baisser.

**h) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :** un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». Le gérant se réserve la possibilité d'investir, à titre accessoire, dans des obligations classées « spéculatif », dans la limite de 10% de l'actif net. La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.



**i) Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) :** risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement ou/et non remboursement : les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

**j) Risque lié à la capitalisation :** le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.

**k) Risque de liquidité :** les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions, et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**l) Risque pays émergents :** les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Le cas échéant, la part investie dans les actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif du fonds.

**m) Risque lié aux indices de matières premières :** la variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**n) Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

**o) Risque de volatilité :** la hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

**p) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :** l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

**q) Risque juridique :** il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

**r) Risque lié à la réutilisation des garanties financières :** le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

**s) Risque de durabilité** : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion à l'adresse : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738).

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG à l'adresse [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738) et aux informations sur le système START à l'adresse [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/en-pratique-4692](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/en-pratique-4692).

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738) et [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/en-pratique-4692](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/en-pratique-4692).  
Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds.

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.

Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.

Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type**

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Les souscripteurs concernés sont les institutions (y compris les associations, caisses de retraite, caisses de congés payés, et tout organisme à but non lucratif), les personnes morales et les personnes physiques. L'orientation des placements correspond aux besoins de certains trésoriers d'entreprise, de certains institutionnels fiscalisés, de particuliers disposant d'une trésorerie importante.

Le fonds s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs de tous types de capitalisations de l'Espace économique européen avec un profil défensif grâce à une politique active de couverture.

La durée recommandée minimale de placement est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 3 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

## Politique d'investissement



### Commentaire de gestion

En 2022, le Fonds enregistre une performance négative de -6,41% (Part A EUR Acc - Code ISIN FR0010149179).

L'année 2022 a été difficile pour les prix des actifs. Le Nasdaq a chuté de 33%, sa pire année depuis 2008, et les obligations sont tombées dans un marché baissier pour la première fois en 70 ans. Pendant ce temps, les cryptomonnaies, le capital-risque, le capital-investissement et les prix de l'immobilier ont tous baissé de manière significative, alors que l'inflation a connu un pic et que les banques centrales ont augmenté les taux d'intérêt dans le monde entier.

Au début de l'année, nous étions très négatifs sur les prix des actifs et nous l'avions signalé dans notre lettre du quatrième trimestre 2021, en mettant en garde contre une déflation généralisée des actifs, après une période de forte inflation des actifs, stimulée par les mesures de relance monétaire et budgétaire mondiales.

Nous avons très tôt réduit notre exposition nette et brute en janvier, et au milieu de l'année, alors que les actions européennes étaient en baisse ainsi que le Nasdaq nous étions encore légèrement en hausse pour l'année.. Nos positions longues avaient toujours un fort penchant pour la qualité, un facteur qui a été fortement pénalisé par la compression des multiples, même si les bénéfiques ont bien résisté. Les valeurs de qualité ont nettement sous-performé le marché, ce qui nous a empêchés de gagner plus d'argent au premier semestre.

Au troisième trimestre, nous avons assisté à un énorme rallye du marché baissier jusqu'à l'été, pour que le marché atteigne de nouveaux plateaux à la fin du trimestre. Le mois d'octobre fut particulièrement difficile, lorsqu'un mélange de météo clémente en Europe, l'intervention de la banque centrale et les mesures gouvernementales de soutien à l'énergie ont conduit à un important resserrement des positions courtes et à une rotation des valeurs, qui ont duré pendant la majeure partie du trimestre, le secteur des technologies et les actions de qualité continuant à sous-performer, malgré le fait que les rendements aient commencé à baisser suite à des impressions plus faibles de l'indice des prix à la consommation.

### Tableau des performances annuelles des différentes parts de Carmignac Long Short European Equities sur l'année 2022 :

Part	ISIN	Devise	Performance 2022
A EUR ACC	FR0010149179	EUR	-6,41%
A EUR YDIS	FR0011269406	EUR	-6,41%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CARMIGNAC COURT TERME CCT - A EUR ACC EUR	69 542 576,25	68 640 003,66
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-10-22	38 630 097,67	38 637 000,00
DANONE	58 187 467,00	5 373 500,00
VINCI SA	40 586 300,00	10 045 200,00
KraneShares CSI China Internet ETF USD	26 472 002,17	21 942 197,27
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	42 393 967,21	3 276 555,62
NETFLIX INC	21 857 501,69	22 442 809,81
iShares Physical Gold ETC	21 274 640,52	21 375 507,64
SAP SE	9 194 660,85	31 665 956,07
PUMA SE	14 615 674,43	17 037 657,94

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

### A) EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 30/12/2022

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
  - o Prêts de titres : 0,00
  - o Emprunt de titres : 0,00
  - o Prises en pensions : 0,00
  - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 549 307 151,74**
  - o Change à terme : 42 661 501,72
  - o Future : 72 714 653,09
  - o Options : 3 373 256,72
  - o Swap : 430 557 740,21

### B) IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 30/12/2022

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CITIGROUP CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL JP MORGAN MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT STANDARD CHARTERED BANK AG UBS EUROPE

(\*) Sauf les dérivés listés.

C) GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 30/12/2022

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	5 120 000,00
<b>Total</b>	<b>5 120 000,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

D) REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 01/01/2022 AU 30/12/2022

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,00</b>
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>0,00</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devises de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



## Informations réglementaires

### Politique de sélection des intermédiaires

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

### Stratégie d'investissement et transparence en matière d'émission de carbone

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

### Caractéristiques extra-financières

Au 30/12/2022, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

### Méthode de calcul du risque global

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (*Value at Risk*) absolue, sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Long-Short European Equities	1,53	2,57	5,94

### PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier. Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 87,06%.

## Politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com). Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

### PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

### EXERCICE 2021

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2021 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

## EXERCICE 2022

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac ([www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)).

Année 2022	
Nombre de collaborateurs	176
Salaires fixes versés en 2022	13 051 217,29 €
Rémunérations variables totales versées en 2022	37 578 333,26 €
Rémunérations totales versées en 2022	50 629 550,55 €
> dont preneurs de risque	37 123 257,99 €
> dont non-preneurs de risque	13 506 292,56 €

Figure ci-après le tableau des rémunérations 2022 de Carmignac Gestion Luxembourg, société de gestion agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, à qui la gestion de portefeuille est déléguée pour le FCP.

Année 2022	
Nombre de collaborateurs	151
Salaires fixes versés en 2022	12 853 143,93 €
Rémunérations variables totales versées en 2022	38 521 950,07 €
Rémunérations totales versées en 2022	51 375 094,00 €
> dont preneurs de risque	40 339 811,05 €
> dont non-preneurs de risque	11 035 282,95 €

## Changements substantiels intervenus au cours de l'année

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le portefeuille a connu les modifications suivantes :

- - Nouvel objectif d'investissement : rechercher un rendement d'investissement positif absolu sur un horizon d'investissement de 3 ans. Suppression de l'indicateur de référence.
- SFDR 8 : Passage du fonds en « Produit intégrant des caractéristiques environnementales et sociales » (Article 8 du Règlement SFDR).
- Alignement de la méthode de calcul de la commission de surperformance avec les orientations de l'ESMA.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2022, suite à la fusion intra-groupe, BNP, S.A. devient le dépositaire du portefeuille.

# BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

## ACTIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>515 515 927,61</b>	<b>458 152 010,89</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>480 863 578,46</b>	<b>432 011 763,94</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	480 863 578,46	432 011 763,94
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>16 780 069,62</b>	<b>12 449 697,51</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 780 069,62	12 449 697,51
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>17 872 279,53</b>	<b>13 690 549,44</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 353 051,69	2 358 902,36
Autres opérations	16 519 227,84	11 331 647,08
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>47 057 057,89</b>	<b>145 533 246,48</b>
Opérations de change à terme de devises	42 661 501,72	137 675 405,90
Autres	4 395 556,17	7 857 840,58
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>16 994 255,46</b>	<b>59 366 684,30</b>
Liquidités	16 994 255,46	59 366 684,30
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>579 567 240,96</b>	<b>663 051 941,67</b>

# BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

## PASSIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	470 869 103,26	437 038 385,39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	889 142,11	191 393,65
Report à nouveau (a)	72,26	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	33 549 589,50	43 268 635,78
Résultat de l'exercice (a,b)	3 492 063,55	11 613 847,90
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>508 799 970,68</b>	<b>492 112 262,72</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 678 523,87</b>	<b>15 662 074,16</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	3 678 523,87	15 662 074,16
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 277 442,51	2 095 794,08
Autres opérations	2 401 081,36	13 566 280,08
<b>DETTES</b>	<b>48 268 171,33</b>	<b>144 300 488,49</b>
Opérations de change à terme de devises	42 129 547,05	137 357 982,77
Autres	6 138 624,28	6 942 505,72
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>18 820 575,08</b>	<b>10 977 116,30</b>
Concours bancaires courants	18 820 575,08	10 977 116,30
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>579 567 240,96</b>	<b>663 051 941,67</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# HORS BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBX BUX 0322	0,00	25 429 020,00
US TBOND 30 0322	0,00	5 078 921,91
SP 500 MINI 0322	0,00	10 670 220,72
DAX 30 IND FU 0323	14 337 700,00	0,00
SP E-MIN INDU 0323	9 428 559,38	0,00
XAE ENERGY SE 0323	3 708 334,50	0,00
NQ USA NASDAQ 0322	0,00	22 101 613,61
DJE 600 INDUS 0323	6 898 430,00	0,00
DJE 600 EUROP 0322	0,00	11 140 850,00
DJE 600 EUROP 0323	3 880 515,00	0,00
DJS 600 CHEM 0323	3 647 040,00	0,00
DJS TECH FUT 0322	0,00	14 413 080,00
DJS TECH FUT 0323	3 260 615,00	0,00
EURO STOXX 50 0322	0,00	10 418 625,00
EURO STOXX 50 0323	14 458 700,00	0,00
Options		
ADYEN NV 01/2022 PUT 2300	0,00	1 435 441,50
CARNIVAL CORP 01/2023 PUT 6.5	260 351,78	0,00
DELIVERY HERO SE 01/2022 PUT 94	0,00	2 855 053,60
FREEDOM HOLDING 03/2022 PUT 50	0,00	307 851,54
S&P 500 INDEX 12/2022 CALL 4250	23 804,40	0,00
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3750	2 350 648,21	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Contrats futures		
BD SOX UBS 0222	0,00	5 404 858,71
BD BNPCARM2 BNP 0322	0,00	5 811 617,51
BD MSCMSPAC MORGAN S	0,00	4 972 137,73
BD MLCCSPA2 0322	0,00	4 583 731,36
BOFA SECURITIES EURO	0,00	5 010 709,17
BD MLCCSPAC 0322	0,00	4 996 431,00
MORGAN SE 0122	0,00	1 302 536,82
UBS EUROPE SE 0222	0,00	9 303 737,26
BOFA SECURITIES EURO	0,00	10 853 827,29
CITIGROUP GLOBAL MAR	997 386,65	0,00
CITIGROUP GLOBAL MAR	2 016 454,36	0,00
UBS EUROPE SE 0223	1 094 294,67	0,00
BOFA SECURITIES EURO	1 789 747,17	0,00

# HORS BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022	31/12/2021
Contracts for Difference		
DPW DEUTSCH P 1230	2 943 932,76	0,00
GS HELLOFRESH 1230	9 649 100,00	8 104 800,00
ML INDITEX 1230	16 152 500,00	0,00
CFD UBS BEI	36 448 000,00	0,00
CFD JPM BASF	17 090 076,00	8 649 200,00
ML SIEMENS AG 1230	30 854 320,00	26 871 680,00
JPX KONINKLIJKE 1230	4 064 647,00	9 174 200,00
MS ALLIANZ SE 1230	15 790 740,00	8 015 290,00
MS SAP SE 1230	0,00	11 867 123,70
MS SCHAEFFLER 1230	0,00	955 646,10
CFD 2SH 1230	18 962 099,40	23 037 000,00
BAYER MS2 1230	13 047 750,00	12 690 000,00
GS NN GROUP NV 1230	7 632 000,00	0,00
GMW BMW GS 1230	36 270 300,00	0,00
CFD MUV2 JPM	16 720 000,00	0,00
JP DANONE 1230	34 158 235,50	0,00
BN DANON GB2X 1230	13 292 100,00	0,00
CFD GS SILTRO 1230	1 391 418,55	0,00
ML VINCI SA 1230	33 584 400,00	0,00
ML CARREFOUR 1230	15 640 000,00	0,00
SCHNEIDER ELECTRIC	22 222 400,00	0,00
ML BEIERSDORF 1230	6 432 000,00	0,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0323	3 979 479,97	0,00
NQ USA NASDAQ 0323	206 554,23	0,00
DJS F&B FUT 0323	8 908 725,00	0,00
Options		
ADYEN NV 01/2022 PUT 2040	0,00	318 293,55
CLEARSIDE BIOMED 01/2022 CALL 7.5	0,00	50 238,28
CLEARSIDE BIOMED 01/2022 CALL 5	0,00	600,69
CARNIVAL CORP 01/2023 PUT 7.5	738 452,33	0,00
DELIVERY HERO SE 01/2022 CALL 110	0,00	935 625,60
DELIVERY HERO SE 01/2022 PUT 84	0,00	1 039 701,60
Engagement sur marché de gré à gré		
Contrats futures		
UBCATEL2 UBS 0223	4 211 741,05	0,00

# HORS BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022	31/12/2021
Contracts for Difference		
MS ALPHABET A 1230	0,00	11 568 289,34
CFD UB REGE	0,00	3 554 874,16
MLF LIFE MS	0,00	9 367 935,54
CFD GS KLEPI 1230	2 070 217,15	0,00
MS FACEBOOK I	0,00	8 319 131,60
ASA GS SAP 1230	0,00	22 175 995,00
MS SALESFORCE 1230	0,00	9 772 786,81
MS UNIBAIL 1230	1 665 382,98	0,00
BOFA FRAPORT 1230	0,00	1 677 102,02
GS TEXAS ROAD	0,00	1 013 624,76
MS DELL TECHN	0,00	15 505 083,42
DPW DEUTSCH P 1230	0,00	4 731 380,28
GS JUNIPER NE	0,00	2 318 386,65
JP ADIDAS 1230	0,00	1 204 219,20
CFD JP MORGAN CPB 12	0,00	2 170 019,10
CFD UBSWDE24 K	0,00	2 737 850,00
KGF KINGF G2X 1230	0,00	4 465 850,11
ERF EUROF UBS 1230	1 717 138,36	1 738 406,40
GS ASM PACIFI	0,00	934 110,28
UBS CD PROJEK 1230	0,00	647 384,07
CFD MSFFDEF UBER	0,00	10 162 604,92
CFD MSFFDEFX TT	0,00	15 500 612,63
MS AIRBNB INC 1230	3 552 746,31	0,00
ML INDITEX 1230	0,00	14 265 000,00
CFD UBS BEI	0,00	14 460 800,00
GS LPKF LASER 1230	0,00	1 999 997,16
MS GUESS? INC 1230	2 786 951,24	4 250 718,26
CFD GOLDMAN S AWE	0,00	3 389 755,97
CFD MORGAN S AWE	0,00	161 684,27
GLO GS LONZA 1230	817 686,16	3 732 475,80
UBS LPKF LAS 1230	0,00	1 137 462,48
JPX PELOT 1230	0,00	2 573 543,93
CFD SECUB BOFA	1 273 427,06	1 721 782,60
MS SIGNIFY 1230	0,00	738 729,70
JP BURBERRY G 1230	0,00	3 537 046,36
CFD NESN GOLDMAN	0,00	2 666 136,06
MS APPLE 1230	2 709 507,69	0,00
ALSTOM CHA 1230	839 570,62	8 296 808,66
CFD FAGR JPM	0,00	611 669,20
GS HP INC 1230	0,00	2 998 693,65
GS SIKA AG 1230	0,00	10 538 748,44



# HORS BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022	31/12/2021
JPX MASTEC 1230	0,00	6 065 146,01
JPX SIGNIFY N 1230	0,00	52 891,66
JP NORDEX SE 1230	0,00	4 435 273,05
NESN NESTL BO 1230	4 012 501,23	6 790 117,34
UBS ELUXB SEK 1230	0,00	1 386 776,95
GS MEDMIX AG 1230	0,00	11 403 036,20
CFD MS DEUTSCHE POST	0,00	3 473 930,68
CFD TRUEB MORGAN ST	0,00	258 791,10
CFD ISS MORGAN ST	0,00	2 246 020,22
MS WISE PLC - 1230	0,00	3 525 822,68
CFD TTCF BOFA	0,00	4 771 567,11
GS AUTOSTORE 1230	0,00	2 198 390,91
UBS AUTOSTORE 1230	0,00	5 556 820,63
CFD GOLDMAN QTCOM	0,00	784 632,80
GS WORKDAY IN 1230	0,00	10 313 433,82
GS MICROSOFT CORP 12	0,00	1 563 302,43
ML GLOBALFOUN	0,00	665 525,44
JPX AVEVA GRO	0,00	2 463 521,34
CFD SUBC MORGAN ST 1	526 867,73	1 012 484,05
GOLDMAN SACHS INTERN	704 807,38	2 958 012,63
GS FEDEX CORP 3012	0,00	788 292,51
UBS CLEARSIDE 1230	0,00	9 745,43
UBS CLEARSIDE	0,00	113 232,50
CFD TMO GOLDMAN	0,00	6 985 132,08
CFD MORGAN ST AML	0,00	5 009 371,31
JPX WAYFAIR INC 1230	0,00	776 117,32
CFD9FF 1230	0,00	828 132,54
MS SHOP APOTH 1230	0,00	2 397 428,00
MS KINNEVIK 1230	521 753,95	0,00
MS UNITED MICROELEC	805 253,88	0,00
CFD BOA HPACK	1 348 491,02	0,00
MS REXEL SA 1230	930 205,80	0,00
MS HEWLETT PA 1230	49 020,27	0,00
MS HUGO BOSS 1230	2 935 742,80	0,00
UBS GETINGE A 1230	1 044 324,27	0,00
CFD TSCO MST 1230	1 085 589,60	0,00
CFD DEERE AND CO MS	255 508,42	0,00
FDR UBS	304 266,60	0,00
PAG UBS	106 395,73	0,00
AAPL GOLDMAN	3 573 151,09	0,00
TRACTOR SUPPLY	102 445,93	0,00

# HORS BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022	31/12/2021
WILSCOT MOBILE MINI HOLDING	1 101 305,76	0,00
TUI GS AG 1230	464 043,84	0,00
PENSKE AUTO GROUP	9 368,85	0,00
CFD GS ADECCO CHF 12	975 663,92	0,00
GS SECURITAS 1230	222 626,67	0,00
MS VALEO 1230	1 638 320,10	0,00
SUBC GOLDMAN 1230	21 892,79	0,00
MS CARNIVAL USD 1230	1 297 710,98	0,00
DECK JP 1230	1 729 038,82	0,00
POOL CORP	2 236 208,03	0,00
FRONTDOOR INC	3 367 134,60	0,00
MS FLOOR & DECOR 123	621 434,29	0,00
MS DAIMLER TR 1230	741 252,51	0,00
FRANCHISE GROUP	742 978,66	0,00
AUTOSTORE HOLDINGS	842 717,96	0,00
G24 MORGAN 1230	2 381 791,36	0,00
MS PENTAIR PLC 1230	630 583,99	0,00
MS SKECHERS U 1230	2 079 635,14	0,00
MS LULULEMON ATHLETI	279 779,02	0,00
MS VALMT FH 1230	1 038 806,08	0,00
DICK'S SPORTING GOODS	3 096 262,91	0,00
FRESENIUS MEDICAL	3 172 432,32	0,00
WELLTOWER INC	2 192 370,34	0,00
ML STELLANTIS NV 123	1 479 784,90	0,00
Autres engagements		

# COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	211 326,24	26 721,49
Produits sur actions et valeurs assimilées	12 596 226,30	24 361 802,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	6 902,33	101,97
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>12 814 454,87</b>	<b>24 388 626,15</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	433 656,64	443 892,60
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>433 656,64</b>	<b>443 892,60</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>12 380 798,23</b>	<b>23 944 733,55</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	8 393 616,82	9 993 871,64
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>3 987 181,41</b>	<b>13 950 861,91</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-495 117,86	-2 337 014,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>3 492 063,55</b>	<b>11 613 847,90</b>

(\*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements".

# ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### DÉPÔTS :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NÉGOCIÉES SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ OU ASSIMILÉ :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NON NÉGOCIÉES SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ OU ASSIMILÉ :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### OPC DÉTENUS :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME :

#### *Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### *Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

LIBELLE	DESCRIPTION
GS HELLOFRESH 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD JPM BASF	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ML SIEMENS AG 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JPX KONINKLIJKE 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS ALLIANZ SE 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD 2SH 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
BAYER MS2 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CARNIVAL CORP 01/2023 PUT 6	Options étrangères - Marché règlementé
CARNIVAL CORP 01/2023 PUT 7	Options étrangères - Marché règlementé
SP 500 MINI 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
DAX 30 IND FU 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
SP E-MIN INDU 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
XAE ENERGY SE 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
NQ USA NASDAQ 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
DJS F&B FUT 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
DJE 600 INDUS 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
S&P 500 INDEX 12/2022 CALL 4250	Options étrangères - Marché règlementé
DJE 600 EUROP 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3750	Options étrangères - Marché règlementé
DJS 600 CHEM 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
DJS TECH FUT 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
EURO STOXX 50 0323	Futures étrangers - Marché règlementé
CITIGROUP GLOBAL MAR	BASKET - FORWARD SUR PANIER D'ACTIONS
UBCATEL2 UBS 0223	BASKET - FORWARD SUR PANIER D'ACTIONS
CITIGROUP GLOBAL MAR	BASKET - FORWARD SUR PANIER D'ACTIONS
UBS EUROPE SE 0223	BASKET - FORWARD SUR PANIER D'ACTIONS
BOFA SECURITIES EURO	BASKET - FORWARD SUR PANIER D'ACTIONS
CFD GS KLEPI 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS UNIBAIL 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
DPW DEUTSCH P 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ERF EUROF UBS 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS AIRBNB INC 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ML INDITEX 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD UBS BEI	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS GUESS? INC 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GLO GS LONZA 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD SECUB BOFA	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS APPLE 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ALSTOM CHA 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
NESN NESTL BO 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD SUBC MORGAN ST 1	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GOLDMAN SACHS INTERN	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GS NN GROUP NV 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION

<b>LIBELLE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
GMW BMW GS 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD MUV2 JPM	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS KINNEVIK 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS UNITED MICROELEC	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JP DANONE 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
BN DANON GB2X 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD GS SILTRO 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD BOA HPACK	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ML VINCI SA 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS REXEL SA 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS HEWLETT PA 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ML CARREFOUR 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS HUGO BOSS 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
UBS GETINGE A 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD TSCO MST 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD DEERE AND CO MS	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
FDR UBS	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
PAG UBS	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
AAPL GOLDMAN	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GOLDMAN SACHS INTL	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GOLDMAN SACHS	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
TUI GS AG 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GOLDMAN SACHS	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD GS ADECCO CHF 12	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GS SECURITAS 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS VALEO 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
SUBC GOLDMAN 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS CARNIVAL USD 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
DECK JP 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GOLDMAN SACHS INTL	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MORGAN STANLEY BANK	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MORGAN STANLEY BANK	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS FLOOR & DECOR 123	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS DAIMLER TR 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MERRILL LYNCH INTL	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ML BEIERSDORF 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MERRILL LYNCH INTL	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
G24 MORGAN 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS PENTAIR PLC 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS SKECHERS U 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS LULULEMON ATHLETI	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS VALMT FH 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JP MORGAN AG	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MORGAN STANLEY BANK	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JP MORGAN AG	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ML STELLANTIS NV 123	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010149179 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0011269406 - Part A EUR Y dis : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

Les frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de de 348 092€.

## Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée sur l'exercice pour chaque catégorie de parts respectivement. Lorsqu'une part est lancée en cours d'exercice, la période de calcul de la commission de surperformance débute à la date de création de cette part et se termine à date de fin du premier exercice complet. La commission de surperformance se fonde sur la performance absolue de chaque part du fonds. Si la valeur de la part concernée s'est appréciée durant l'exercice et excède le High-Water Mark (tel que défini ci-dessous), une provision quotidienne de 20% maximum de cette performance est constituée. Le taux effectif de la commission de surperformance est de 20% pour l'ensemble des parts. Si le fond est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Le fonds applique un modèle dit « High-Water Mark » de sorte que la commission de surperformance est provisionnée quotidiennement uniquement dans le cas où la valeur liquidative de la part concernée à la date de calcul de cette valeur liquidative est supérieure à la plus haute valeur liquidative de cette part constatée à la date de clôture des cinq (5) derniers exercices du fonds. Ce modèle s'applique à compter du 1er janvier 2022, sans rétroactivité. En conséquence, la valeur liquidative de chaque part au 1er janvier 2022 constitue le High-Water Mark de chacune de ces parts respectivement.

Pour chaque part concernée, la valeur liquidative utilisée pour le calcul de la commission de surperformance s'entend de la valeur liquidative avant provision de la commission de surperformance.

La totalité de la commission de surperformance provisionnée est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.



## Affectation des sommes distribuables

### DÉFINITION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### LE RÉSULTAT :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### LES PLUS ET MOINS-VALUES :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### MODALITÉS D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Y dis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>492 112 262,72</b>	<b>312 324 168,99</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	254 644 811,03	306 800 051,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-202 184 641,07	-169 249 604,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 739 928,66	102 137 970,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-36 229 697,40	-37 349 407,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	431 104 206,74	226 469 086,10
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-384 128 022,84	-250 005 909,94
Frais de transactions	-6 923 438,42	-9 964 636,74
Différences de change	1 807 216,46	3 765 405,73
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-89 033 292,44	-6 495 701,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-39 186 688,88	49 846 603,56
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-49 846 603,56	-56 342 305,18
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	18 062 163,86	-270 022,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 883 565,88	-3 178 597,98
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 178 597,98	2 908 575,19
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-158 708,03	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 987 181,41	13 950 861,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>508 799 970,68</b>	<b>492 112 262,72</b>

## VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC LONG- SHORT EUROPEAN EQUITIES

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	420 498 600,33	82,65
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>420 498 600,33</b>	<b>82,65</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	86 147 049,69	16,93
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>86 147 049,69</b>	<b>16,93</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 994 255,46	3,34
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 820 575,08	3,70
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	16 994 255,46	3,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18 820 575,08	3,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 NOK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant		Montant		Montant		Montant	
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	27 513 151,94	5,41	10 374 502,25	2,04	7 717 149,83	1,52	9 974 208,41	1,96
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	3 470 451,10	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 355 233,60	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Comptes financiers	4 100 011,94	0,81	1 052 935,20	0,21	340 306,27	0,07	1 163 499,76	0,23
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	32 942 234,72	6,47	0,00	0,00	0,00	0,00	8 985 329,16	1,77
Comptes financiers	8 040 499,12	1,58	973 931,32	0,19	327 658,23	0,06	1 226 128,81	0,24
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	18 785 539,28	3,69	0,00	0,00	0,00	0,00	1 789 747,17	0,35
Autres opérations	40 582 912,60	7,98	5 805 851,31	1,14	1 391 478,48	0,27	3 867 385,83	0,76

## CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	499 874,44
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	42 161 627,28
	Ventes à règlement différé	0,01
	Souscriptions à recevoir	143 774,50
	Dépôts de garantie en espèces	4 251 781,66
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>47 057 057,89</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	41 629 112,03
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	500 435,02
	Achats à règlement différé	298 451,85
	Rachats à payer	378 863,81
	Frais de gestion fixe	171 824,76
	Collatéraux	5 120 000,00
	Autres dettes	169 483,86
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>48 268 171,33</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 211 113,44</b>

## NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	En parts	En montant
<b>Part A EUR Acc</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	589 655,610	252 320 095,56
Parts rachetées durant l'exercice	-473 645,947	-200 966 619,14
Solde net des souscriptions/rachats	116 009,663	51 353 476,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 231 070,214	
<b>Part A EUR Y dis</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	16 634,489	2 324 715,47
Parts rachetées durant l'exercice	-8 896,459	-1 218 021,93
Solde net des souscriptions/rachats	7 738,030	1 106 693,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	49 487,879	



## COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	En montant
<b>Part A EUR Acc</b>	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part A EUR Y dis</b>	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022
<b>Part A EUR Acc</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 945 380,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part A EUR Y dis</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	100 144,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

# ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

## Garanties reçues par l'OPC

Néant

## Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant

## VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instrument financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

## INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			13 309 618,52
	FR0010149161	CARMIGNAC COURT TERME CCT - A EUR ACC EUR	13 309 618,52
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>13 309 618,52</b>

## TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	72,26	0,00
Résultat	3 492 063,55	11 613 847,90
<b>Total</b>	<b>3 492 135,81</b>	<b>11 613 847,90</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part A EUR Acc</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 447 291,10	11 472 247,48
<b>Total</b>	<b>3 447 291,10</b>	<b>11 472 247,48</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part A EUR Y dis</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	44 539,09	141 531,99
Report à nouveau de l'exercice	305,62	68,43
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>44 844,71</b>	<b>141 600,42</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	49 487,879	41 749,849
Distribution unitaire	0,90	3,39
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>19 625,40</b>	<b>5 419,76</b>

## TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	889 142,11	191 393,65
Plus et moins-values nettes de l'exercice	33 549 589,50	43 268 635,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>34 438 731,61</b>	<b>43 460 029,43</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part A EUR Acc</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	33 103 450,73	42 738 386,45
<b>Total</b>	<b>33 103 450,73</b>	<b>42 738 386,45</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part A EUR Y dis</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	54 436,67	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 280 844,21	721 642,98
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 335 280,88</b>	<b>721 642,98</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	49 487,879	41 749,849
<b>Distribution unitaire</b>	<b>1,10</b>	<b>0,00</b>



## TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>517 194 213,87</b>	<b>303 701 569,61</b>	<b>312 324 168,99</b>	<b>492 112 262,72</b>	<b>508 799 970,68</b>
<b>Part A EUR Acc en EUR</b>					
Actif net	504 412 421,63	296 900 106,04	306 988 963,00	486 083 283,66	502 269 819,46
Nombre de titres	1 352 479,881	806 734,654	793 078,862	1 115 060,551	1 231 070,214
Valeur liquidative unitaire	372,95	368,02	387,08	435,92	407,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	85,07	-66,56	4,81	38,32	26,88
Capitalisation unitaire sur résultat	-7,71	1,74	-6,31	10,28	2,80
<b>Part A EUR Y dis en EUR</b>					
Actif net	12 781 792,24	6 801 463,57	5 335 205,99	6 028 979,06	6 530 151,22
Nombre de titres	102 842,411	55 603,264	41 603,381	41 749,849	49 487,879
Valeur liquidative unitaire	124,28	122,32	128,23	144,40	131,95
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,32	0,00	0,00	0,00	1,10
+/- values nettes unitaire non distribuées	28,66	6,50	4,58	17,28	25,88
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,57	0,00	3,39	0,90
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,285	0,00	0,00	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,67	0,00	-1,92	0,00	0,00

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

# INVENTAIRE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	12 176	1 551 952,96	0,31
ALLIANZ SE-REG	EUR	78 600	15 790 740,00	3,10
BASF SE	EUR	368 400	17 090 076,00	3,36
BAYER	EUR	270 000	13 047 750,00	2,56
BEIERSDORF AG	EUR	400 000	42 880 000,00	8,42
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	435 000	36 270 300,00	7,13
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	83 682	2 943 932,76	0,58
HELLOFRESH AG	EUR	470 000	9 649 100,00	1,90
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	37 930	2 328 902,00	0,46
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	55 000	16 720 000,00	3,29
OSRAM LICHT AG	EUR	202 576	9 976 868,00	1,97
PUMA SE	EUR	128 806	7 303 300,20	1,44
SAP SE	EUR	48 248	4 650 624,72	0,91
SCHALTBAU HOLDING AG	EUR	38 753	2 247 674,00	0,44
SIEMENS AG-REG	EUR	238 000	30 854 320,00	6,06
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	350 000	16 355 500,00	3,21
SILTRONIC AG	EUR	20 417	1 391 418,55	0,27
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>231 052 459,19</b>	<b>45,41</b>
<b>BELGIQUE</b>				
AKITA MIDCO 1 NV	EUR	108 234	2 870 365,68	0,56
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>2 870 365,68</b>	<b>0,56</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	79 520	3 860 696,00	0,76
INDITEX	EUR	650 000	16 152 500,00	3,18
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>20 013 196,00</b>	<b>3,94</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET- A	USD	73 273	6 057 509,29	1,19
AMAZON.COM INC	USD	6 594	518 993,68	0,10
CLEARSIDE BIOMEDICAL INC	USD	892 002	936 090,18	0,18
FRONTDOOR INC RTS	USD	78 100	1 522 117,59	0,29
MICROSOFT CORP	USD	32 575	7 319 874,91	1,44
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	78 520	5 239 816,73	1,03
PINTEREST INC- CLASS A	USD	32 995	750 638,18	0,15
SALESFORCE INC	USD	3 667	455 570,42	0,09
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	36 454	844 701,26	0,17
WORKDAY INC-A	USD	7 400	1 160 217,38	0,23
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>24 805 529,62</b>	<b>4,87</b>

# INVENTAIRE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FRANCE</b>				
CARREFOUR	EUR	1 000 000	15 640 000,00	3,07
DANONE	EUR	963 850	47 450 335,50	9,32
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	4 609	3 133 659,10	0,62
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	170 000	22 222 400,00	4,37
SR TELEPERFORMANCE	EUR	11 988	2 669 727,60	0,53
VINCI SA	EUR	360 000	33 584 400,00	6,60
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>124 700 522,20</b>	<b>24,51</b>
<b>IRLANDE</b>				
KINGSPAN GROUP	EUR	13 846	700 330,68	0,14
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>700 330,68</b>	<b>0,14</b>
<b>ITALIE</b>				
PRADA	HKD	1 762 259	9 329 774,47	1,84
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>9 329 774,47</b>	<b>1,84</b>
<b>NORVEGE</b>				
SCHIBSTED AS	NOK	71 637	1 220 353,52	0,23
SCHIBSTED ASA	NOK	368 216	6 496 796,31	1,28
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>7 717 149,83</b>	<b>1,51</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AEGON	EUR	849 643	4 025 608,53	0,79
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	18 035	4 249 947,75	0,83
ASR NEDERLAND NV	EUR	188 848	8 375 408,80	1,65
HEINEKEN	EUR	81 397	7 153 168,36	1,41
IMCD BV	EUR	26 866	3 577 207,90	0,70
ING GROEP NV	EUR	224 514	2 556 765,43	0,50
NN GROUP NV	EUR	200 000	7 632 000,00	1,50
ROYAL PHILIPS	EUR	290 249	4 064 647,00	0,80
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	191 601	4 312 938,51	0,85
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>45 947 692,28</b>	<b>9,03</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
CLARIVATE PLC	USD	346 488	2 707 622,32	0,53
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 707 622,32</b>	<b>0,53</b>
<b>SUEDE</b>				
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	58 215	644 433,94	0,13
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>644 433,94</b>	<b>0,13</b>
<b>SUISSE</b>				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	14 797	1 796 709,00	0,35
CLARIANT AG-REG	CHF	162 693	2 413 744,95	0,48
NESTLE NOM.	CHF	35 160	3 814 919,64	0,75
SIKA AG-REG	CHF	10 463	2 349 128,66	0,46
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>10 374 502,25</b>	<b>2,04</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>480 863 578,46</b>	<b>94,51</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>480 863 578,46</b>	<b>94,51</b>

# INVENTAIRE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
CARMIGNAC COURT TERME CCT - A EUR ACC EUR	EUR	3 622	13 309 618,52	2,62
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>13 309 618,52</b>	<b>2,62</b>
<b>IRLANDE</b>				
KraneShares CSI China Internet ETF USD	USD	183 177	3 470 451,10	0,68
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>3 470 451,10</b>	<b>0,68</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>16 780 069,62</b>	<b>3,30</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>16 780 069,62</b>	<b>3,30</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
DAX 30 IND FU 0323	EUR	-41	28 185,42	0,00
DJE 600 EUROP 0323	EUR	-183	149 602,50	0,02
DJE 600 INDUS 0323	EUR	-217	292 608,41	0,06
DJS 600 CHEM 0323	EUR	-64	180 160,00	0,04
DJS F&B FUT 0323	EUR	239	-229 440,00	-0,05
DJS TECH FUT 0323	EUR	-113	261 318,12	0,05
EURO STOXX 50 0323	EUR	-382	214 180,00	0,05
NQ USA NASDAQ 0323	USD	1	-331,94	0,00
SP 500 MINI 0323	USD	22	-12 029,58	-0,01
SP E-MIN INDU 0323	USD	-101	-18 814,78	0,00
XAE ENERGY SE 0323	USD	-43	-93 473,88	-0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>771 964,27</b>	<b>0,15</b>
<b>Engagements à terme fermes sur marché de gré à gré</b>				
BOFA SECURITIES EURO	GBP	-13 322	40 384,07	0,01
CITIGROUP GLOBAL MAR	USD	-9 842	-70 157,28	-0,01
CITIGROUP GLOBAL MAR	USD	-19 993	125 394,00	0,02
UBCATEL2 UBS 0223	EUR	50 038	-254 240,51	-0,05
UBS EUROPE SE 0223	EUR	-11 197	27 084,88	0,00
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché de gré à gré</b>			<b>-131 534,84</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>640 429,43</b>	<b>0,12</b>
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
CARNIVAL CORP 01/2023 PUT 6.5	USD	-3 134	-26 428,67	-0,01
CARNIVAL CORP 01/2023 PUT 7.5	USD	3 134	82 222,53	0,02
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3750	USD	22	80 063,72	0,02
S&P 500 INDEX 12/2022 CALL 4250	USD	-66	-309,21	0,00
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>135 548,37</b>	<b>0,03</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>135 548,37</b>	<b>0,03</b>

# INVENTAIRE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>CFD</b>				
AAPL GOLDMAN	USD	-29 350	497 760,60	0,10
ALSTOM CHA 1230	EUR	-36 791	75 053,64	0,01
AUTOSTORE HOLDINGS	NOK	-494 277	-5 406,56	0,00
BAYER MS2 1230	EUR	-270 000	1 904 850,00	0,38
BN DANON GB2X 1230	EUR	-270 000	229 500,00	0,05
CFD 2SH 1230	EUR	-405 780	1 594 715,40	0,32
CFD BOA HPACK	USD	-90 174	69 283,37	0,01
CFD DEERE AND CO MS	USD	-636	7 294,11	0,00
CFD GS ADECCO CHF 12	CHF	-31 629	44 523,07	0,00
CFD GS KLEPI 1230	EUR	-96 155	40 425,86	0,01
CFD GS SILTRO 1230	EUR	-20 417	207 232,55	0,04
CFD JPM BASF	EUR	-368 400	782 850,00	0,15
CFD MUV2 JPM	EUR	-55 000	-154 000,00	-0,03
CFD SECUB BOFA	SEK	-162 843	-23 137,24	0,00
CFD SUBC MORGAN ST 1	NOK	-48 998	-11 651,21	0,00
CFD TSCO MST 1230	USD	-5 150	6 466,15	0,00
CFD UBS BEI	EUR	-340 000	-1 105 000,00	-0,22
DECK JP 1230	USD	-4 623	-1 212,87	0,00
DICK'S SPORTING GOODS	USD	-27 471	-50 992,09	-0,01
DPW DEUTSCH P 1230	EUR	-83 682	221 757,30	0,04
ERF EUROF UBS 1230	EUR	-25 606	-16 387,84	-0,01
FDR UBS	EUR	-20 955	-4 610,10	0,00
FRANCHISE GROUP	USD	-33 289	69 556,78	0,02
FRESENIUS MEDICAL	EUR	-103 776	-80 269,63	-0,02
FRONTDOOR INC	USD	-172 768	416 035,38	0,08
G24 MORGAN 1230	EUR	-50 752	255 282,56	0,05
GLO GS LONZA 1230	CHF	1 782	-66 952,45	-0,01
GMW BMW GS 1230	EUR	-435 000	1 274 550,00	0,25
GS HELLOFRESH 1230	EUR	-470 000	1 339 500,00	0,26
GS NN GROUP NV 1230	EUR	-200 000	492 000,00	0,10
GS SECURITAS 1230	SEK	-28 469	-4 044,96	0,00
JP DANONE 1230	EUR	-693 850	589 772,50	0,12
JPX KONINKLIJKE 1230	EUR	-290 249	54 566,81	0,01
ML BEIERSDORF 1230	EUR	-60 000	-195 000,00	-0,04
ML CARREFOUR 1230	EUR	-1 000 000	785 000,00	0,15
ML INDITEX 1230	EUR	-650 000	6 500,00	0,00
ML SIEMENS AG 1230	EUR	-238 000	376 040,00	0,07

# INVENTAIRE DE CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ML STELLANTIS NV 123	EUR	-111 564	64 779,14	0,01
ML VINCI SA 1230	EUR	-360 000	1 198 800,00	0,24
MS AIRBNB INC 1230	USD	-44 347	467 517,62	0,09
MS ALLIANZ SE 1230	EUR	-78 600	271 170,00	0,05
MS APPLE 1230	USD	-22 256	336 784,18	0,07
MS CARNIVAL USD 1230	USD	-171 834	276 027,85	0,06
MS DAIMLER TR 1230	EUR	-25 609	62 101,83	0,02
MS FLOOR & DECOR 123	USD	-9 525	44 624,03	0,00
MS GUESS? INC 1230	USD	-143 759	9 429,03	0,01
MS HEWLETT PA 1230	USD	-3 278	2 518,59	0,00
MS HUGO BOSS 1230	EUR	-54 205	-69 302,97	-0,01
MS KINNEVIK 1230	SEK	-40 517	58 843,06	0,01
MS LULULEMON ATHLETI	USD	-932	52 335,22	0,01
MS PENTAIR PLC 1230	USD	-14 962	11 075,17	0,00
MS REXEL SA 1230	EUR	-50 445	-49 940,55	-0,01
MS SKECHERS U 1230	USD	-52 908	10 906,31	0,00
MS UNIBAIL 1230	EUR	-34 246	68 834,46	0,02
MS UNITED MICROELEC	TWD	-649 000	100 904,05	0,02
MS VALEO 1230	EUR	-98 103	79 765,83	0,01
MS VALMT FH 1230	EUR	-41 288	-26 424,32	-0,01
NESN NESTL BO 1230	CHF	36 981	-194 745,25	-0,04
PAG UBS	USD	-988	10 664,57	0,00
PENSKE AUTO GROUP	USD	87	-939,09	0,00
POOL CORP	USD	-7 894	147 850,24	0,03
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	-170 000	1 394 000,00	0,28
SUBC GOLDMAN 1230	NOK	-2 036	-484,14	0,00
TRACTOR SUPPLY	USD	-486	610,20	0,00
TUI GS AG 1230	EUR	-305 292	54 647,27	0,01
UBS GETINGE A 1230	SEK	-53 690	123 117,29	0,02
UNITED PARCEL SERVICES	USD	-4 327	64 423,55	0,01
WELLTOWER INC	USD	-35 695	-16 182,30	0,00
WILSCOT MOBILE MINI HOLDING	USD	-26 021	74 119,32	0,02
<b>TOTAL CFD</b>			<b>14 249 681,32</b>	<b>2,80</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>14 249 681,32</b>	<b>2,80</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>15 025 659,12</b>	<b>2,95</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	-896 614,45	-896 614,45	-0,18
APPEL MARGE B.P.S.S.	USD	69 062,8	64 710,99	0,02
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-831 903,46</b>	<b>-0,16</b>
<b>Créances</b>			<b>47 057 057,89</b>	<b>9,25</b>
<b>Dettes</b>			<b>-48 268 171,33</b>	<b>-9,49</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-1 826 319,62</b>	<b>-0,36</b>
<b>Actif net</b>			<b>508 799 970,68</b>	<b>100,00</b>
<b>Part A EUR Y dis</b>	<b>EUR</b>	<b>49 487,879</b>	<b>131,95</b>	
<b>Part A EUR Acc</b>	<b>EUR</b>	<b>1 231 070,214</b>	<b>407,99</b>	

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part A EUR Y dis

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	44 539,09	EUR	0,90	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	54 436,67	EUR	1,10	EUR
TOTAL	98 975,76	EUR	2,00	EUR

## ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénominateur du Produit: CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES  
Identifiant d'entité juridique : 96950047MB7CH61F0D32

### Caractéristiques environnementales et / ou sociales

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**
  **Non**

<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
--	---

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « *best-in-universe* » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « *best-effort* » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable en combinant une stratégie reposant sur trois piliers : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) responsabilité actionnariale et 4) réduction de l'intensité carbone pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales. Par ailleurs, il contribue positivement à l'environnement grâce à des investissements menant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, en plus de son objectif spécifique d'émissions carbone

Le fonds vise des émissions carbone inférieures de 30% à son indice de référence composite (75% MSCI Europe, et 25% S&P 500), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol)).



Aucun manquement aux caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifié au cours de l'année.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres (hors liquidités et produits dérivés). Au 30/12/2022, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 95.53%.
- 2) Réduction de l'univers d'investissement :** un filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.

En outre, le fonds applique également des exclusions liées aux secteurs des jeux d'argent et des armes conventionnelles, ainsi qu'à l'extraction de pétrole et de gaz, aux entreprises affichant un faible score de gouvernance et enfin aux entreprises ayant des émissions de carbone élevées mesurées par l'intensité de carbone par rapport à la moyenne de l'indicateur de référence ESG. Au 30/12/2022, l'univers du portefeuille était activement réduit.

- 3) Responsabilité actionnariale :** les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2022, nous avons effectué des engagements sur 81 sociétés au niveau de Carmignac, et 8 sociétés au niveau de Carmignac Long Short European Equities.
- 4) Objectif de réduction des émissions carbone :** Le fonds vise des émissions carbone inférieures de 30% à son indice de référence composite (75% MSCI Europe, et 25% S&P 500), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol)). Au 31 décembre 2022, les émissions carbone du fonds Carmignac Long Short European Equities étaient 34.47% inférieures à celles de son indice de référence.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts* – « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2022, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	<b>2767,5</b>	99%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	<b>5935</b>	99%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	<b>166017,5</b>	99%
Total GES	Total émissions GES	<b>174720</b>	99%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>329,23</b>	99%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	<b>661,4</b>	99%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>1%</b>	99%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>63%</b>	99%
Part de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>22%</b>	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	<b>0,085</b>	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>N/A</b>	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	<b>N/A</b>	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	<b>0,12</b>	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>1,32</b>	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	<b>N/A</b>	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	<b>N/A</b>	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de	<b>0,01</b>	99%

	détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	<b>0,15</b>	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	<b>0,425</b>	99%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	<b>0%</b>	99%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	<b>32,175</b>	99%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	<b>0,255</b>	99%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	<b>458,6375</b>	99%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	<b>0%</b>	99%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	<b>37%</b>	99%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	<b>85%</b>	99%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	<b>35%</b>	99%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	<b>0%</b>	99%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	<b>93,2</b>	99%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



### Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

### Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

### Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers Impact Cubed nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque indicateur PAI. L'identification d'entreprises sous-performant l'indice en termes de PAI nous permet d'établir un dialogue afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. A titre d'illustration, nous nous sommes engagés avec Uber en 2022 (sous performant son indice sur le PAI de respect des normes UNGC/OCDE selon Impact Cubed). Cet engagement avec l'entreprise a été déclenché par la note orange attribuée par ISS ESG (fournisseur de données que nous utilisons pour nos exclusions normatives) aux pratiques de l'entreprise. Nous nous sommes engagés sur les questions suivantes :

1) Classification des employés indépendants. Nous avons interrogé l'entreprise sur les avantages accordés aux chauffeurs dans le cadre du modèle "entrepreneur indépendant +" de l'entreprise. L'entreprise a indiqué que ces avantages variaient en fonction du marché. Par exemple, elle offre davantage de prestations de soins de santé aux chauffeurs américains en Californie (ce qui est en grande partie un avantage lié à l'emploi) par rapport aux chauffeurs britanniques (où des soins de santé publics gratuits sont disponibles par l'intermédiaire du NHS). Nous avons également discuté avec l'entreprise de la manière dont les dirigeants, y compris le conseil d'administration, ont un aperçu réel de l'expérience de leurs entrepreneurs indépendants et de l'inclusion de mesures du bien-être des conducteurs et des coursiers dans le programme de rémunération.

2) La sécurité des clients - abordée par le biais d'un processus de sélection plus strict et de fonctions de sécurité plus innovantes sur l'application. Nous avons recommandé l'intégration de ces aspects liés à la sécurité des données personnelles au sein de la rémunération variable des dirigeants.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2022 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PUMA	Consommation discrétionnaire	2.97%	Allemagne
PRADA S.P.A. HONG-KONG	Consommation discrétionnaire	2.18%	Italie
OSRAM LICHT AG	Industrie	2.05%	Allemagne
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	1.62%	USA
PRADA S.P.A. HONG-KONG	Consommation discrétionnaire	2.18%	Italie
ASR NEDERLAND	Finance	1.52%	Pays-Bas
ASM INTERNATIONAL	Technologie de l'information	1.51%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Industrie	1.46%	France
AEGON NV	Finance	0.81%	Pays-Bas
LVMH	Consommation discrétionnaire	0.77%	France
IMCD GROUP NV	Industrie	0.76%	Pays-Bas
DERMAPHARM HOLDING SE	Santé	0.70%	Allemagne
NESTLE SA	Consommation non cyclique	0.68%	Suisse
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	Télécommunication	0.67%	Pays-Bas
SALESFORCE.COM	Technologie de l'information	0.64%	USA

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

## Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

Non applicable.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était l'allocation des actifs ?

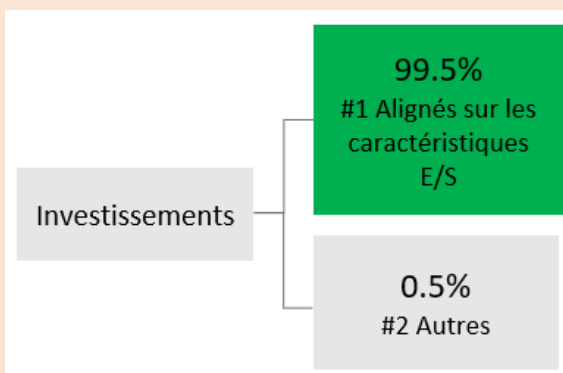
90% au moins des positions du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/12/2022, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 99.5% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés).

### Proportion des investissements « #2 Autres » :

Lorsque les investissements se situent en dehors de la limite minimale de 90 % intégrant les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse ESG complète peut ne pas avoir été effectuée.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



**La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.**

**La catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres E/S caractéristiques** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnemental et social qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2022, basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Secteurs économique	% d'actifs (% Net exposure – average)
Technologie de l'Information	4.0%
Télécommunications	3.8%
Finance	2.3%
Santé	1.1%
Consommation non cyclique	0.9%
Matériaux	0.9%
Services aux collectivités	0.5%
Energie	-0.2%
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	-0.2%
Immobilier	-0.9%
Consommation discrétionnaire	-1.6%
Industrie	-3.3%

Source : Carmignac, au 30/12/2022

## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

Le niveau minimal d'alignement sur la taxonomie, c'est-à-dire la proportion minimale des investissements du fonds réputée contribuer de manière continue aux objectifs environnementaux susmentionnés est de 0% de l'actif. Le niveau effectif d'alignement sur la taxonomie est calculé et publié chaque année.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxonomie Européenne. Au 30/12/2022, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 0.01%.

## Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

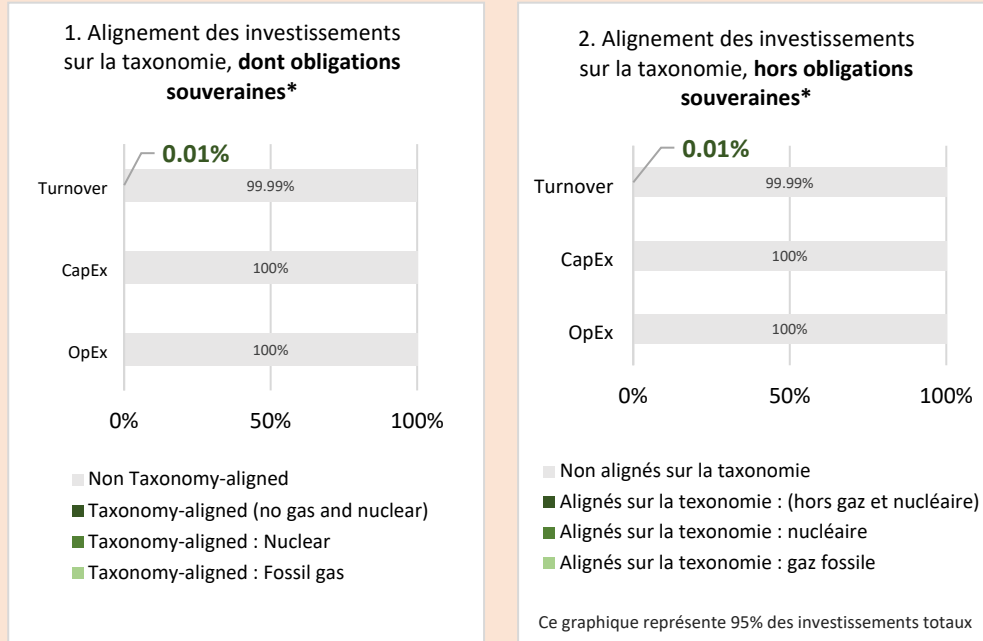


Non :

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**


Non applicable.

● **Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Non applicable.

● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.





## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des instruments dérivés ou des titres ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, et dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

L'ensemble des actifs du fonds (hors liquidités et instruments dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant un minimum des garanties environnementales sociales.

En outre, le processus d'exclusion assurant le respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important l'absence de préjudice significatif, et le suivi des incidences négatives s'appliquant à l'ensemble des actifs du fonds.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées par Carmignac en 2022 afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales :

### Pilier 1 : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG exclusif de START, afin d'informer les analystes des aspects matériels qui peuvent affecter la thèse de l'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le suivi et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring avec un tableau de bord des gestionnaires de portefeuille sur les positions des fonds.
- Développement des modèles de notation ESG souverains propriétaires (Impact et Global) dans l'interface START pour améliorer l'efficacité et les connaissances de l'équipe de gestion de portefeuille.
- Intégration du suivi des principaux impacts négatifs et mise en place d'une politique visant à intégrer ces informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et des droits de l'homme dans la logique d'investissement.
- Transparence accrue et suivi automatisé du processus de réduction de l'univers.

### Pilier 2 : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste afin d'identifier les entreprises qui seraient soumises aux exclusions dures sectorielles ou controversées et au processus de réduction de l'univers, le cas échéant.

### **Pilier 3 : Vote et engagement**

- Introduction d'une approche de " vote clé " pour donner la priorité aux entreprises identifiées pour des recommandations de vote plus ciblées et des engagements potentiels liés à la décision de vote, en particulier les votes " Say on climate ".
- Développement de bulletins d'information trimestriels sur la gestion responsable afin de montrer publiquement aux clients comment nous encourageons la propriété active.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement des entreprises, dont près de 58% étaient liés à des questions thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits d'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

Notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés sur lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est assuré par les –analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et par l'équipe ESG. Nous pensons que nos engagements conduisent à une meilleure compréhension de la manière dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent sensiblement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Nos engagements peuvent être de 5 types : 1) liés à des risques ESG, 2) à une thématique ESG, 3) à un impact recherché, 4) dus à un comportement controversé ou 5) associés à une décision de vote en Assemblée Générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela peut être bénéfique à l'engagement pour influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, anticipe et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et lignes directrices. Pour en savoir plus sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site internet.

Sur l'année 2022, nous avons effectué des engagements sur 81 sociétés au niveau de Carmignac, et 8 sociétés au niveau de Carmignac Long-Short European Equities.

Par exemple avec Amazon, suite à notre engagement avec la société en mars 2021, et étant donné que la société continue à faire l'objet de controverses concernant la gestion des externalités environnementales et sociales que leurs activités génèrent, nous avons ré-engagé le dialogue. Nous avons tenu cette réunion en avril et avons concentré notre engagement sur les sujets suivants:

- Le rôle du fondateur (Jeff Besos) au sein de l'entreprise
- La structure de gouvernance en place pour la gestion des questions environnementales, sociales et éthiques
- Le traitement des employés et la relation de l'entreprises avec les syndicats
- Leur approche des questions fiscales
- Leur performance environnementale

En outre, nous avons demandé plus de transparence sur les informations relatives à l'économie circulaire de l'entreprise, notamment sur la manière dont elle traite les retours clients, l'empreinte carbone de ces retours et les initiatives en matière de dons.

Nous avons indiqué à l'entreprise qu'elle devait améliorer sa transparence globale sur les diverses initiatives environnementales et sociales qu'elle prend pour améliorer les pratiques et son problème de réputation. Après consultation avec l'analyste sectoriel, cet engagement n'a pas déclenché de changement dans notre système de notation propriétaire START. Cependant, nous continuerons à surveiller les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise et à nous engager avec eux.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

### ● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris

Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Fax : (+33) 01 42 86 52 10

Société de gestion de portefeuille (agrément AMF n° GP 97-08 du 13/03/1997)

SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

[www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)